

Description de la mesure et des habitats auxquels elle s'adresse

Il s'agit de préserver la biodiversité des prairies naturelles humides, caractérisées par une flore déjà existante. Cela passe par le maintien de pratiques agricoles adaptées au milieu : faible fertilisation, exploitation plutôt tardive et au moins une fauche par an.

C'est une mesure à obligation de résultats puisque, chaque année, une vérification pourra être faite par l'administration de la présence de la flore spécifique.

Les prairies visées sont des secteurs à faible productivité, en fonds de vallées, pouvant être inondées, et qui ont une flore naturelle.

Les engagements

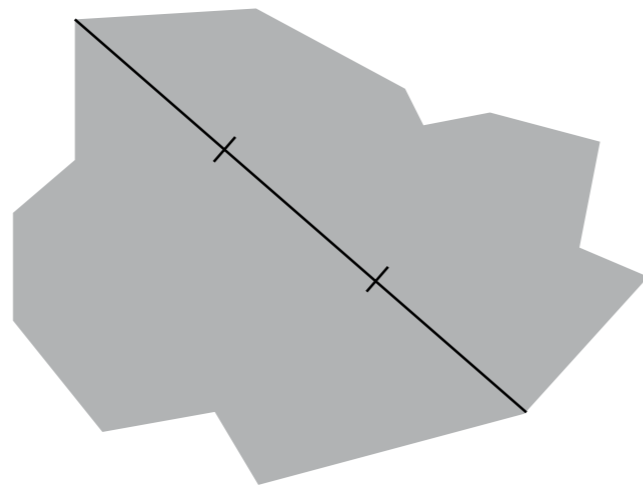
L'agriculteur s'engage lors de sa déclaration PAC, pour 5 années, en contractualisant une MAET. A partir du guide des espèces (environ 30 espèces), l'agriculteur s'engage à avoir au minimum 4 plantes indicatrices de ce guide dans sa prairie (îlot PAC ou partie d'îlot PAC) durant 5 ans.

S'y ajoute les engagements de la prime à l'herbe (PHE): limitation de la fertilisation minérale et organique, non retournement de la prairie, pas de traitement phytosanitaire.

Attention : pour bénéficier de cette mesure, l'agriculteur n'est pas obligé de respecter les engagements de la PHE 2 (chargement et taux de spécialisation).

Méthode de contrôle

La présence des 4 espèces doit être reconnue dans chaque tiers de la parcelle.



Quel intérêt de s'engager ?

- Bénéficier d'une compensation financière liée au maintien de pratiques adaptées, à hauteur de 165 € / hectare / an. la première année, l'agriculteur aura à sa charge le diagnostic des parcelles, financé à 100 % par l'aide.
- Bénéficier d'un accompagnement technique et naturaliste pour mieux comprendre le fonctionnement de ces prairies et l'impact des pratiques agricoles sur le milieu.
- Participer à la préservation d'habitat d'intérêt communautaire. Valoriser l'image d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Procédure à suivre :

- 1 - Contacter votre conseiller agricole
- 2 - Visite des parcelles susceptibles d'être engagées avec un botaniste
- 3 - Choix des parcelles à engager
- 4 - Diagnostic des parcelles
- 5 - Engagement avant le 15/05 avec votre déclaration PAC

© Conception / Réalisation : Chambre d'Agriculture 31 - Nature Midi-Pyrénées et Chambre d'Agriculture 31



Ensemble, préservons notre patrimoine écologique et agricole !

Aujourd'hui, vous pouvez agir, grâce aux MAET Zones Humides

Les prairies humides accueillent des espèces rares et patrimoniales, fruits de très longs processus d'évolution et de pratiques de gestion qui leurs sont favorables. Sur certaines parcelles, la nature est riche grâce à l'agriculture. En retour, les prairies remplissent de nombreuses fonctions utiles à la société et à l'éleveur. Préservons ces milieux devenus rares aujourd'hui pour ce qu'ils sont, à savoir des joyaux de biodiversité.

EDITO

Nature Midi-Pyrénées

C'est pourquoi agriculteurs et naturalistes sont partenaires dans ce projet : préserver la biodiversité c'est aussi garantir la pérennité des exploitations. Si ces milieux sont aujourd'hui riches, c'est grâce aux pratiques agricoles que l'exploitant a mis en oeuvre depuis plusieurs années: une seule fauche par an, pâturage extensif, faible apports d'engrais minéral.

Mieux connaître sa prairie et les espèces qui la compose, cibler des pratiques de gestion respectueuses de ces milieux, tel est l'objectif de cette brochure. L'agriculteur pourra dès lors effectuer ses choix en connaissance de cause et participer à la préservation de ces milieux qui gagnent à être «re-connus».

EDITO

Chambre d'agriculture Haute-Garonne

Les agriculteurs et leurs pratiques agricoles participent à la biodiversité et ils contribuent à la préservation d'espèces d'intérêt patrimonial. Affirmer cela, c'est positionner le monde de la production non plus en opposition des intérêts environnementaux, mais comme un partenaire incontournable d'une politique concertée de préservation de notre terre, de nos terres.

La Chambre d'Agriculture s'est engagée depuis plus de 10 années sur le terrain de la biodiversité. Du Contrat Territorial d'Exploitation de l'an 2000, à l'animation de territoire NATURA 2000, en passant par les stratégies d'économie de la ressource en eau, elle s'est positionnée sur ces thématiques nouvelles pour faire reconnaître le savoir-faire des agriculteurs et leur compétence dans la gestion des milieux.

La richesse floristique et faunistique, le sol, l'eau sont un patrimoine commun, que chacun peut et veut préserver par des pratiques et des usages adaptés. Nous pouvons participer à cette préservation en nous engageant dans des contrats agro-environnementaux qui ne font que reconnaître la qualité de nos pratiques et nous aiderons à les maintenir.

N'hésitez plus à vous rapprocher de votre conseiller agricole pour étudier les mesures à souscrire sur votre exploitation et ainsi participer à la reconnaissance de notre rôle dans le maintien de la biodiversité.

Nature Midi-Pyrénées

Mathieu Ménand

14, rue de Tivoli - 31068 Toulouse cedex

Tél : 05 34 31 97 51

m.menand@naturemp.org

www.naturemp.org

Chambre d'agriculture Haute-Garonne

Pôle Territoires : Mathilde ESPINASSE

61 allée de Brienne - BP 7044 - 31069 Toulouse cedex 7

Secrétariat : 05 61 10 43 01 - Tél : 05 61 10 42 92

mathilde.espinasse@haute-garonne.chambagri.fr

www.haute-garonne.chambagri.fr



Glossaire

Zone humide : « On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. » Code de l'Environnement.

Les MAET, Mesures Agro Environnementales Territorialisées, font partie de la programmation de développement rural 2007-2013. Elles sont destinées à accompagner les exploitations agricoles dans l'objectif d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement au travers de dispositifs contractuels proposés aux exploitants comprenant un engagement sur 5 ans.

Les prairies humides, des milieux pas comme les autres

Les prairies humides forment avec les marais, tourbières, forêts alluviales, mares, étangs, (...) les milieux humides. Longtemps décriées, considérées comme malsaines, impropres à toute exploitation extensive, les zones humides sont des milieux très particuliers : inondées une partie de l'année, leur situation entre terre et eau, ces milieux sont bien plus riches en biodiversité que les autres écosystèmes. Mais ce n'est pas tout ! Même avec moins d'un hectare, et à fortiori lorsqu'elles constituent un réseau le long d'un ruisseau ou au sein d'un ensemble bocager, elles remplissent naturellement de nombreuses fonctions, notamment sur la qualité de notre eau.

Aujourd'hui, elles sont menacées de dégradation ou de disparition et chaque hectare de zones humides perdu met en évidence un intérêt de plus qu'elles remplissaient.



Fritillaire pintade s'accommode particulièrement bien du pâturage et le piétinement des bovins favoriserait la multiplication des bulbes de cette monocotylédone.

Un patrimoine naturel riche, rare et unique

Lorsqu'elle est exploitée de manière extensive (fauche tardive, pâturage raisonné, fertilisation limitée), une parcelle de prairie humide peut abriter jusqu'à 50 espèces de plantes (une trentaine en moyenne). Certaines espèces sont adaptées aux conditions très particulières d'un sol inondé durant une partie de l'année et sec en été. On ne les trouvera qu'ici. Avec la raréfaction des prairies humides, certaines espèces rares sont devenues protégées.

Parmi les plantes les plus emblématiques, citons la fritillaire pintade, la jacinthe de Rome ou encore l'orchis lacté, espèces en forte régression depuis quelques dizaines d'années.



Jacinthe de Rome



Orchis lacté

Ces deux espèces ne se maintiennent que lorsqu'un certain degré d'humidité est atteint. Les prairies qui les accueillent sont souvent alimentées par une nappe toute proche.

Des milieux qui remplissent des fonctions naturelles utiles à tous ...

Lorsque les crues s'étalent, les prairies inondables participent au ralentissement de la force du courant, diminuant d'autant la violence des crues en aval, permettent l'infiltration de l'eau dans la nappe souterraine, eau qui viendra réalimenter le lit de la rivière lorsque son niveau est bas. Elles font office d'éponges.

En assimilant les éléments minéraux du sol pour leur croissance, les plantes des zones humides jouent un rôle d'épuration naturelle. Ce sont des filtres contre la pollution.

Avec des espèces en hivernage (canards,...) et du gibier qui trouvent dans ces lieux des havres de paix, la zone humide a aussi une valeur cynégétique qui intéressera le propriétaire chasseur.

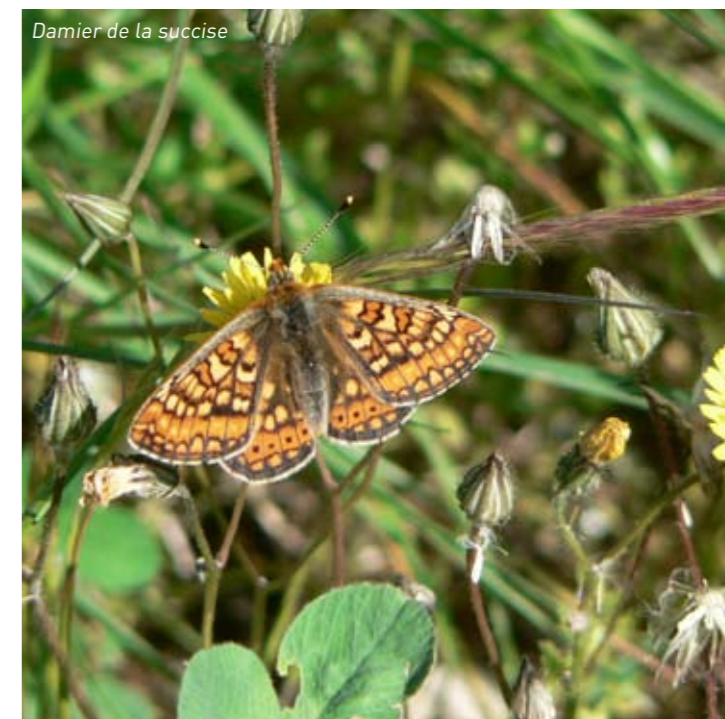
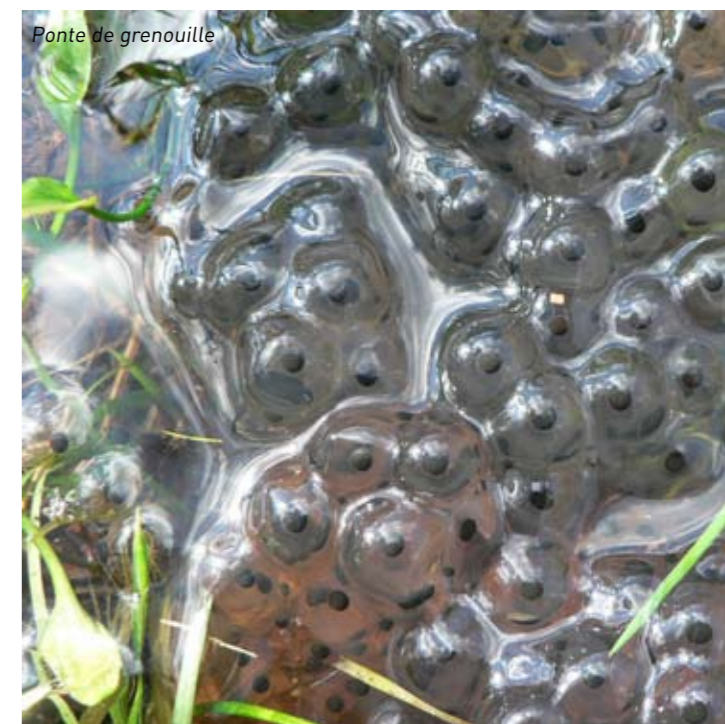
Ils constituent de plus un élément très important dans la diversité des paysages et sont donc garants du maintien d'un cadre de vie agréable.

... et à l'agriculteur

Il est parfois difficile pour l'agriculteur de trouver un intérêt à la préservation de sa zone humide. Et pourtant :

- Grâce à la disponibilité en eau, aux minéraux et aux limons, la productivité en biomasse surpasse largement celle des autres milieux et garantit le fourrage nécessaire pour le bétail.
- La production herbagère décalée dans le temps apporte du fourrage quand les autres parcelles sont déjà exploitées et facilite la planification du travail.
- La complexité de ces écosystèmes humides, due au grand nombre d'espèces, rend le système rustique et donc plus résistant aux maladies.
- Les lisières des zones humides, loin d'abriter des "ravageurs de cultures", abritent une grande diversité d'animaux, proies et prédateurs et évitent les pullulations d'insectes.
- Pour l'éleveur, une prairie humide en stockant l'eau et en la redistribuant plus tard, permet d'alimenter les points d'eau pour le bétail.

Les principales menaces vis à vis des prairies humides sont le drainage, le retournement au profit des cultures, l'intensification des pratiques, la destruction directe par l'urbanisation, ou indirecte par modification des écoulements souterrains en cas de travaux à proximité de la parcelle.



Ces prairies sont également le milieu de vie d'une faune variée :

- amphibiens, qui peuvent pondre dans les zones inondées,
- oiseaux limicoles et hérons, se nourrissant de vers et de mollusques lors de la migration,
- petits mammifères comme le campagnol amphibie, aux moeurs semi-aquatiques,
- papillons qui utilisent des plantes-hôtes spécifiques,
- libellules dont les larves sont aquatiques,
- mais aussi reptiles, crustacés, mollusques, diverses familles d'insectes, etc.

